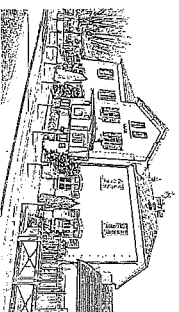


OUVERTURE AU PUBLIC DU PARC DU CHATEAU

De 10 h 00 à 18 h 00

- ❖ Le dimanche 17 mai
- ❖ Le dimanche 07 juin
- ❖ Le dimanche 28 juin dans le cadre de la fête de l'école organisée par le sou des écoles
- ❖ Le dimanche 12 juillet
- ❖ Le dimanche 26 juillet dans le cadre de l'Anniversaire de la disparition de Saint-Exupéry organisé par "Souvenir Saint Exupéry"
- ❖ Le dimanche 09 août
- ❖ Le dimanche 23 août
- ❖ Le dimanche 06 septembre
- ❖ Le dimanche 20 septembre



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du 29 avril 2015 à 20 h 30

L'an deux mille quinze le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Christophe BRUN, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD.

Absents excusés : Mme Magalie FANTON pour voir à M. Cyril GOUARD, M. Jérémy GRANDJEAN pour voir à M. Christian SEURAT, Mme Marie-Hélène MORETEAU pour voir à Mme Sylviane BOUCHARD, Mme Schérazade TOUNSI pour voir à Mme Isabelle BERNARD, M. Fabrice ANGELOT.

Madame Sylviane BOUCHARD est élue secrétaire de séance

Après approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2015 à l'unanimité, Monsieur Éric GAILLARD passe à l'ordre du jour.

1 - Création d'une Agence Postale Communale

Monsieur Éric GAILLARD rappelle que le bureau de poste de Saint Maurice de Rémens était fermé depuis de nombreuses années, et que le bail commercial qui liait La Poste à la Commune a été résilié fin 2014.

Un contact a été établi avec les services de La Poste afin d'étudier la possibilité d'installer une Agence Postale Communale au sein de la mairie. Cette Agence Postale Communale offrira aux administrés des services postaux tels que : Affranchissement, vente de timbres, enveloppes et prêt à poster, retrait de lettres et colis en instance... et des services financiers et prestations associées (retrait d'espèces pour les titulaires d'un compte courant postal ou d'épargne).

L'agence devra être ouverte au minimum 15 heures par semaine, en contrepartie, La Poste s'engagera à verser à la Commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 996 € (valeur au 1^{er} janvier 2014) et une aide financière pour l'agencement des locaux.

Le conseil municipal considérant le service rendu à la population accepte à l'unanimité la création d'une Agence Postale Communale.

Pour l'instant il ne s'agit que d'une délibération de principe. Une convention sera proposée par La Poste afin de définir les conditions de création et de fonctionnement de cette Agence Postale Communale.

Madame Isabelle BERNARD demande à quelle date est envisagée l'ouverture de cette agence.

Il lui est répondu qu'une ouverture en septembre est souhaitée mais que pour l'instant rien n'est défini. Il faudra aménager un espace dans les locaux communaux et former la personne qui tiendra l'agence postale.

Si le projet se concrétise, Madame Fabienne HIRAUT, recrutée en mars dernier au secrétariat de mairie et ayant déjà travaillé pour la Poste assurera la tenue de cette agence.

2 et 3 - Autorisation donnée au maire pour la signature avec AXA ASSURANCES d'un nouveau contrat collectifs locaux multirisques bâtiments et Responsabilité Civile et GROUPAMA pour un nouveau contrat d'assurance du personnel.

Madame Sylviane BOUCHARD, 1^{ère} adjointe, explique que les contrats d'assurances n'avaient pas été revus depuis quelques années.

Après avoir mis en concurrence plusieurs sociétés d'assurances elle propose au conseil municipal de souscrire pour l'année 2015 un nouveau contrat auprès de :

- AXA pour l'assurance « multirisques bâtiments - responsabilité civile ».
- GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal. (Cette assurance rembourse à la commune le traitement de base des agents titulaires en cas d'absence pour congés maladie. Délai de carence de 15 jours).

Le nouveau contrat AXA permet de réaliser une économie de 5 580.00 € ; le taux du contrat GROUPAMA est de 5.32 % au lieu de 6.50 % du traitement de base annuel.

Ces nouveaux contrats représentant une économie non négligeable pour la Commune, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

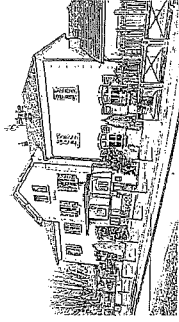
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire, Éric GAILLARD



A NOTER

La mairie sera fermée le vendredi 15 mai 2015



Commune de Saint Maurice de Rémois

Manifestations des associations

2015

Mai 2015

- 23 mai 2015 :** Loto dans le parc du château, organisé par le Comité des fêtes.
- 23 mai 2015 :** Galettes au four communal et vente au local des pompiers, organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers.
- 30 mai 2015 :** Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque.

Juin 2015

- 13 juin 2015 :** Concours de pétanque et Feu de la Saint Jean dans le parc du château, organisés par le Comité des fêtes.
- 27 juin 2015 :** Repas des membres de l'association Gym entretien mixte, à la salle des fêtes.
- 27 juin 2015 :** Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque.
- 28 juin 2015 :** Fête de l'école dans le parc du château, organisée par le Sou des écoles.

Juillet 2015

- 03 juillet 2015 :** Repas de fin d'année du Sou des écoles, à la salle des fêtes.
- 25 juillet 2015 :** Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque.
- 25 & 26 juillet 2015 :** Exposition sur Saint Exupéry dans le parc du château, organisée par le Souvenir Saint Exupéry.

Août 2015

- 29 août 2015 :** Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque.

Septembre 2015

- 13 septembre 2015 :** Farfouille dans le parc du château, organisée par le Comité des fêtes.
- 19 septembre 2015 :** Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque. (concours adhérents)
- 19 & 20 septembre 2015 :** Journées du patrimoine

Novembre 2015

- 21 novembre 2015 :** Repas du CCAS à la salle plurivalente

Décembre 2015

- 06 décembre 2015 :** Sainte Barbe organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers.